

Projet associatif



Comme toute association, l'ACEJ a un projet, qui émane d'une idée, un constat, un manque, une volonté ou encore une envie. La volonté politique locale s'est manifestée en 2001 au travers d'une réflexion globale sur la jeunesse du canton (diagnostic).

I - HISTORIQUE

L'origine de l'association (2002 à 2009)

Suite à cette réflexion, une association cantonale d'animation a été créée en 2002 (ACJ). Plus précisément, cette association a été créée pour répondre aux six grandes problématiques mises en avant dans le diagnostic de 2001 :

- Le désœuvrement de certains jeunes.
- Le manque de coordination.
- Les problèmes de transport.
- Le rôle et la place des parents.
- Une information diffuse et mal appropriée.
- La place des jeunes dans les associations.

Depuis sa création en 2002

L'ACJ a pour objet principal la mise en place de la politique jeunesse pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans – avec une priorité sur les 11/18 ans – du canton de Grésy-sur-Aix. Dans le cadre de contrats d'objectifs et de conventions, l'ACJ perçoit des financements (subventions) de la part :

- des 7 communes du canton ;
- des partenaires institutionnels (CAF et Conseil Général de la Savoie).

L'ACJ travaille également en partenariat avec de nombreux partenaires externes et internes au territoire.

Jusqu'en 2009, l'ACJ gérait et proposait :

- un centre de loisirs pour adolescents durant toutes les périodes de vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël (accueil classique, mini-camps, ...)
- des animations et manifestations tout au long de l'année ;
- des actions de prévention et d'information ;
- elle accompagne les initiatives de jeunes et accompagne des démarches citoyennes ;
- gère un accueil ados en face du collège de Grésy-sur-Aix et mets en place des animations de proximité sur le canton.

L'association touchait environ 300 jeunes différents, dont 200 adhérents.

L'évolution du projet associatif (2009)

Afin de faire face à l'évolution des besoins du public accueilli et au développement de l'ACJ, un bureau d'études a accompagné l'association entre l'automne 2006 et 2007 pour :

- « remobiliser les bénévoles et salariés autour du projet associatif »
- « mettre en place une stratégie de développement »

Cet accompagnement de Valérie Ogier a permis entre autres de se fixer un objectif général à l'horizon 2010, partagée par l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'association :

« Une association construite au cœur du canton qui œuvre comme une passerelle de l'enfance à la jeunesse, ouverte à tous les rangs sociaux, ouverte à la nouveauté et qui travaille en lien avec l'ensemble des acteurs dont les familles ».

Les années 2008/2009 auront été marquées par l'accompagnement par un cabinet d'études extérieur – accolades – dans le cadre d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), portant sur l'intégration du secteur enfance au sein de l'ACJ. Depuis la création de l'ACJ en 2002, il y a bien eu des rapprochements et des partenariats entre le secteur enfance et le secteur jeunesse. Cependant, il n'existe pas de liens formels entre la politique enfance et la politique jeunesse du canton.

Quels arguments en faveur d'une politique enfance-jeunesse ?

1. Une opportunité « circonstancielle »

- Une augmentation de la population enfance, parallèlement à une augmentation des besoins de la population en terme de services, et notamment de garde d'enfants.
- L'arrêt de la convention entre la commune de Grésy-sur-Aix et les Francas qui assurent la gestion du centre de loisirs, à la fin de l'année 2009.
- Le renouvellement des contrats enfance et jeunesse (CEJ et CCJ) fin 2009.

2. Un enjeu de territoire

- Besoin de mettre en cohérence les dispositifs enfance/jeunesse et d'installer des passerelles entre le public enfance et jeunesse.
- Besoin d'apporter à la population du canton une offre de qualité de services supérieure notamment sur le secteur enfance (3/10 ans).

3. Une aide au développement

- Possibilité de pouvoir bénéficier d'une enveloppe financière supplémentaire de la part notamment de la CAF de Savoie, au titre d'un projet de territoire cohérent envers les familles.

Ce travail a permis de dégager également les grandes valeurs éducatives de l'ACJ. C'est à partir des valeurs de l'association qu'ont été définis les objectifs éducatifs de l'association.

2010 à 2013

Les 7 communes du canton délèguent depuis le 1er janvier 2010 à l'ACEJ la gestion de l'ensemble des centres de loisirs et des animations enfance-jeunesse sur le canton. L'ACJ est devenu officiellement l'ACEJ, avec l'absorption du secteur enfance. Cela a considérablement fait augmenter la taille de l'association (professionnels, public accueilli, budget, ...) et a modifié en profondeur les perspectives de développement de la politique enfance-jeunesse :

- Association loi 1901
- Création en 2002
- 34 membres CA
- 3 professionnels permanents
- > 200 adhérents
- Financement : communes, CG73, CAF de Savoie, familles, état
- Budget 2009 : 130 000 €

- ☐ Association loi 1901
- ☐ Modification en 2010
- ☐ 34 membres CA + commissions + comité de pilotage
- ☐ 7/8 professionnels permanents
- ☐ > 500 adhérents
- ☐ Financement : communes, CG73, CAF de Savoie, familles, état
- ☐ Budget 2010 : 309 000 €



2014 à 2017

Dans le cadre du renouvellement des contrats enfance-jeunesse sur la période 2014-2017, l'ACEJ s'est concentrée sur le sens de son action : pourquoi mène-t-on une politique enfance-jeunesse et quel est le sens de notre action ?

- Pour répondre à des besoins croissants en matière de services à la population (par absence de solidarités familiales, allongement des trajets domicile-travail, ...)
- Pour éduquer les enfants de notre territoire aux côtés de l'école, des parents et des acteurs locaux
- Pour répondre à des besoins en matière de lien social en animant la vie sociale/locale du canton

En résumé, le projet 2014-2017 c'est :

- Axe 1 : L'utilisateur bénéficiaire au cœur de la politique enfance-jeunesse
- Axe 2 : Aider les familles à conjuguer activité professionnelle, vie de famille et vie sociale
- Axe 3 : Développer le lien social pour favoriser l'intégration à la vie locale et le « vivre ensemble »
- Axe 4 : Soutenir la vie associative locale
- Axe 5 : Impulser et accompagner les instances participatives
- Axe 6 : Consolider la maîtrise d'œuvre de la politique enfance-jeunesse et la contribution au développement local

Il est important de noter que l'ACEJ est devenue l'Association de Communes enfance jeunesse en 2015 suite à la réforme territoriale. Le canton de Grésy sur Aix ayant évolué (regroupement avec l'Albanais), le nom de l'association s'est adapté en conséquence même si le logo et

2 - les valeurs de l'ACEJ

L'ACEJ est donc issue de la fusion des secteurs enfance et jeunesse du canton Aix-Nord regroupant 7 communes. C'est une réponse éducative à un besoin socio-éducatif identifié sur le territoire, fruit d'une réflexion portée collectivement par les élus et acteurs locaux depuis l'année 2001.

Très concrètement, l'association aide les enfants et jeunes à mieux grandir, aux côtés de la famille et de l'école.

Les membres du conseil d'administration ont définis **6 grandes valeurs éducatives en 2009**. Ces valeurs ont été revisitées lors du renouvellement des contrats en 2013. Une sixième valeur autour du développement de la personne a ainsi été ajoutée. Afin d'être plus concrets, les administrateurs ont définis également les résultats espérés.

- **CIVISME** : Vie démocratique au sein de la collectivité - Sensibilisation au développement durable - Des règles
- **EGALITE** : Offre équitable - Prise en compte des diversités
- **SOLIDARITE** : Créer des liens - Accessibilité à tous - Susciter l'entre-aide
- **RESPECT** : Accepter les différences - Connaissance de soi et de l'autre
- **TOLERANCE** : Ecoute - Echange - Liberté d'expression
- **DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE** : Développement des compétences psychosociales

3- Projet éducatif

- Le projet éducatif présente les finalités éducatives du conseil d'administration, c'est à dire ses convictions et ses grandes orientations philosophiques et politiques. Il s'inspire naturellement du projet associatif de l'ACEJ.
- Le projet éducatif concerne l'ensemble des périodes d'accueil, pour l'enfance et la jeunesse, durant l'année scolaire et en dehors des périodes scolaires (temps péri et extra scolaire).
- Il précise entre autre les grands objectifs à atteindre, les moyens pour y accéder et la philosophie de l'association.
- Il est évaluable et évolutif.

Aider les familles à conjuguer activité professionnelle ou sociale et éducation des enfants et des jeunes, en tenant compte de la diversité des situations rencontrées.

Valeurs défendues

EGALITE - SOLIDARITE

Objectifs

- Développer et diversifier les aménagements, périodes et activités proposées.
- Permettre l'accès au plus grand nombre tout en conservant la qualité des activités proposées.
- Assurer une offre équitable sur l'ensemble du territoire.

Moyens

- Un programme d'activités tenant compte des différentes aspirations (sport, culture, découverte, ...) et moyens du public accueilli (quotient familial, activités peu onéreuses)
- Des lieux d'accueil durant le temps libres des enfants et des jeunes : centre de loisirs, accompagnement des activités périscolaire, un espace jeunes (anim'@dos), des activités et actions de proximité.

Proposer aux enfants et aux jeunes des espaces éducatifs centrés sur l'expérience sociale (apprendre la relation à l'autre), puis la découverte et l'exercice d'une citoyenneté à la hauteur des capacités propres à chaque âge

Valeurs défendues

RESPECT - TOLERANCE - CIVISME

Objectifs

- Favoriser l'implication, la participation, l'expression et la responsabilisation
Susciter les prises d'initiative pour rendre les enfants et jeunes acteurs de leur quotidien et de leur projet.
- Valoriser toutes les actions entreprises.
- Ouverture et organisation de moments et lieux favorisant la prise d'initiative, la négociation des usages et la confrontation responsabilité/liberté.
- Encourager les rencontres intergénérationnelles.
- Favoriser l'intégration de tous

Moyens

- Développement de l'anim'@dos.
- Accompagnement de projets jeune et de chantiers jeune.
- Organisation de manifestations mettant en valeur l'expression des enfants et des jeunes (exemple : spectacles).
- Impulsion et accompagnement de projets citoyens (ex : téléthon).
- Organisation de mini-camps.
- Organisation de moments favorisant l'autonomie du public accueilli.
- Proposer un encadrement permettant de favoriser cette autonomie.
- Organisation de manifestation permettant la rencontre d'individus de générations différentes (grands jeux enfants-ados - échanges avec les personnes âgées - camp passerelle, ...).

Se respecter, respecter les autres et son environnement**Valeurs défendues****Respect - Tolérance - Solidarité****Objectifs**

- Respect de soi et d'autrui.
- Accepter les différences.
- Permettre à chacun de trouver sa place dans la société.
- Respect des règles qui sont établies et des engagements pris.
- Respect du cadre de vie et du lieu d'activité.

Moyens

- Organiser des chantiers permettant une relation jeunes/adultes.
- Intégration de jeunes au sein des instances décisionnels de la vie locale.
- Mise en place d'actions favorisant la découverte de l'autre et l'environnement social et local.
- Participer aux actions de solidarité.
- Participation aux actions luttant pour le respect de l'environnement.
- Sensibiliser la population au développement durable.

Renforcer le partenariat, la participation et le dialogue - avec et entre - les différents acteurs éducatifs

Valeurs défendues

Respect - Tolérance - Solidarité

Objectifs

- Harmoniser l'action éducative du canton.
- Etablir des liens étroits avec les familles et favoriser leur participation active.
- Favoriser les débats et la réflexion autour de l'action éducative.
- Confronter et échanger sur les pratiques des enfants et des jeunes au sein de l'espace public.
- Développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels.

Moyens

- Création d'un comité de pilotage (instance de réflexion dégagée des enjeux de terrain) intégrant l'ensemble des acteurs gravitant autour de l'enfance et la jeunesse : élus, bénévoles d'associations, professionnels de l'enseignement, de la santé, du social, de la police, parents, jeunes, ...
- Favoriser la participation des parents dans toutes les commissions, le conseil d'administration, le bureau, ...
- Proposer des débats et conférences.